

COMPTE- RENDU
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE
DE CYCLOTOURISME
ANNEE 2023



SAMEDI 27 JANVIER 2024

MAISON DE LA MER

A FOS SUR MER

SOMMAIRE :

1. Mot de Bienvenue
2. Présentation du Vélo Club Fosséen
3. Rapport Moral
4. Rapport Financier
5. Rapport des Vérificateurs aux comptes
6. Rapport d'Activités
7. Présentation de deux candidats
8. Commission Jeunesse
9. Commission Environnement & Séjour
10. Commission Sécurité
11. Commission Féminines
12. Commission Communication
13. Résultats des votes
14. Récompenses
15. Paroles aux invités

1. MOT DE BIENVENUE - par le président Bruno CONFAIS

En préambule à l'Assemblée générale ordinaire pour la saison 2023, Bruno CONFAIS, Président du Codep13 Cyclotourisme, demande une minute de silence à la mémoire de nos collègues cyclotouristes disparus pendant l'année 2023.

Il remercie le Président du Vélo Club Fosséen, M. François LALANDE et les bénévoles qui l'accompagnent, pour l'organisation logistique de cette Assemblée Générale Ordinaire, la ville de Fos-sur-Mer, Monsieur le Maire, pour le prêt de cette belle salle nous permettant de recevoir confortablement les présidents clubs du département.

Il remercie également pour leur présence MM. Mario BELLINI, Président du Comité Régional PACA, Alain POUSSEL, Ex Président du Comité Départemental des bouches du Rhône, Mme Nathalie HUET Réseaux Comités-Municipalités et membre élu du CDOS13 Badminton, en remplacement de M. Dominique ABADIE, président du CDOS 13, M. René MOREL, Président honoraire et fondateur du club de Fos sur Mer, l'ensemble des Présidents des clubs du Codep13 présents, les présidents ayant adressés leur pouvoir permettant l'obtention du quorum, ainsi que la Présidente du Conseil départemental des BdR, Mme Martine VASSAL, le Comité Régional Paca de Cyclotourisme et la Fédération Française de Cyclotourisme pour leur soutien financier, indispensable au bon fonctionnement de notre association.

Tableau récapitulatif des Emargements :

	Nombre de Votants	Nombre de Voix	Nombre de Licenciés
Nombre d'électeurs inscrits	60	191	2 196
Nombre d'emargements	31	118	1 436
Taux de Participation	52 %	61 %	65 %

Le Quorum étant atteint avec **118 voix** sur 191 possibles, **soit 61 %**, et **31 clubs présents** ou représentés sur 60, soit **51 %**, taux supérieur au 50% imposé par nos statuts, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée ouverte et valide à 14h10.

2. PRESENTATION DU VELO CLUB FOSSEEN :

Le Vélo Club Fosséen avec son n° fédéral 04185, affilié à la FFCT depuis de nombreuses années, reste l'un des clubs les plus anciens des Bouches du Rhône. Il est également affilié à la fédération française de cyclisme et à la fédération handisport. Son président, François LALANDE gère ses trois associations en une seule grâce à son engagement et son dévouement pour satisfaire le mieux possible ses adhérents.

A ce jour l'effectif du club se compose de 54 adhérents se répartissant en 42 hommes et 12 féminines.

Le club gère également une école française de vélo depuis plus de quatre ans avec un effectif de 21 jeunes dont 17 jeunes garçons et 4 jeunes filles.

Rappel des prochaines manifestations du club pour 2024 :

- Le 13 avril 2024 : Randonnée de l'Hauture Circuits VTT de 6 à 36 km
- Le 13 avril 2024 : Randonnée/Concentration de l'Hauture Circuits route 50 km
- Le 05 octobre 2024 : Boucle VTT Lou Barnès Circuits VTT 6, 15 km

3. RAPPORT MORAL – par le Président Bruno CONFAIS

3.1 La Sécurité :

Cette année encore, la sécurité reste notre préoccupation majeure à tous. Malheureusement, nous constatons bien trop d'accidents parfois mortels et accompagnés de délits de fuite.

Face aux incivilités auxquelles nous sommes régulièrement confrontées à chaque sortie, il nous est parfois difficile de ne pas répondre. Pourtant afin de ne pas aggraver la situation, bon nombre d'entre nous, ne relève pas les gestes et injures. Malgré tout, trop d'accidents au cours de l'année 2023 ont entachés notre plaisir de pratiquer le vélo. La délinquance routière reste un grand danger pour nous.

Le savoir rouler à vélo continue à se développer mais cela n'empêche pas les conducteurs irascibles de nous agresser et plus particulièrement au sein de notre département.

3.2 La formation :

Celle-ci est bien présente au regard des nombreuses formations proposées par notre Délégué Régional à la Formation (DRF) Philippe GREFFE ainsi qu'au niveau départemental et plus particulièrement par l'organisation de la formation aux gestes de premiers secours organisée par Jean-Paul JOLY ici présent.

A cet effet, le CoDep 13 organise régulièrement une formation aux gestes premiers secours, prise en charge financièrement par celui-ci.

Une première session aura lieu le 10 février prochain au siège du CSP Aix en Provence.

Une deuxième session est planifiée le 17 février au siège de Martigues Cyclotourisme, mais il manque à ce jour des candidats.

Il ne faut pas négliger cette formation qui pourrait en cas d'accident sauver des vies, même si nous souhaitons tous ne pas avoir à y recourir.

3.3 L'Accueil dans les clubs :

L'année 2023 a vu une stabilité au niveau du nombre de clubs.

Beaucoup d'entre nous cherchent des solutions pour essayer d'accroître leur effectif, notamment en faisant venir les pratiquants solitaires.

Il y a une solution qui consiste par l'intermédiaire du bulletin municipal à insérer une page sur la vie du club et plus particulièrement une sortie familiale hors du cercle habituel des sorties.

La journée des associations, début septembre reste une bonne occasion de faire connaître le club et d'attirer quelques individualités.

Les rallyes et concentrations ont quasiment retrouvés leur place au sein de notre département.

Quant aux écoles françaises de vélo, leur développement se poursuit au sein du département, ce qui permet de rajeunir l'effectif et d'attirer par la même occasion les parents au sein du club.

4. RAPPORT FINANCIER – par le Trésorier Jean-Claude SURIAN

4.1 LE RESULTAT :

Le résultat définitif au 31/12/2023 est légèrement excédentaire avec un montant de **+1 502,55 €** que nous vous proposons de reverser dans le report à Nouveaux, mais il servira exclusivement au projet du voyage itinérant « Ensemble à vélo, à Paris en 2024 ».

Cet excédent est le résultat de la convention de mécénat conclut avec la société BPEC Financement d'un montant de 1 800 € en soutien au projet 2024 du voyage itinérant Miramas-Paris afin de permettre au groupe de 42 personnes du Codep13 de participer à la concentration nationale « *Ensemble à Vélo, à Paris en 2024* », le dimanche 2 juin 2024.

Vous noterez dans les dépenses des charges exceptionnelles la somme de 1 500 € accordée par le Comité de Direction en 2022, pour le projet du voyage itinérant de 2024.

La somme allouée par le Codep13 a été fixé à 4 500 € sur 3 ans. Les 1 500 € correspondent à la deuxième année de réserve.

4.2 LES CHARGES :

Les charges comptabilisées au 31/12/2023, hors contributions volontaires, s'élèvent à **31 507,19 €**, en légère augmentation par rapport à celle de l'an dernier (**28 755 €**), mais représentant seulement **74%** du budget. Cela est dû en parti à la faible participation au séjour codep13 « *Les Alpilles secrètes et leurs Alentours* » ayant attiré 11 participants seulement sur les trente prévus.

Ces charges se répartissent de la manière suivante :

- **60 - Achats : 25 312,63 €**, composés d'achats de prestation liés au séjour « *Les Alpilles secrètes et leurs Alentours* », au Critérium jeun, à 1 session PSC1 et aux acomptes versés pour le voyage itinérant AEV 2024:
 - Achat de Prestations..... 21 850,40 €
 - Achat collations 8 Réunions CD, EAV, Critérium, séjour et PSC1..... 1 774,18 €
 - Frais de Carburant Critérium..... 25,01 €
 - Achat AdM, Pack cartouches Encre, Matériel pour critérium Dept VTT..... 627,52 €
 - Acompte Achat Maillots & Cuissards Chez Poli..... 1 035,52 €
- **61 - Services extérieurs : 1 151,32 €**, se décomposant en :
 - Achat traiteur soirée présentation Projet aux participants..... 634,32 €
 - Abonnement BasiCompta, Openrunner, Site Internet..... 274,00 €
 - Assurance bureau CEC Istres..... 104,00 €
 - Documentation & Abonnement Microsoft 395..... 139,00 €
- **62 – Autres Services Extérieurs : 1 753,67 €**, se décomposant en :
 - Frais déplacements Réunions CD, Prép. EAV, Séjours : 1 640,79 €
 - Frais postaux & Frais bancaires..... 112,88 €
- **65 – Autres Charges de Gestion : 1 789,57 €** se décomposant en :
 - Cotation CDOS 13..... 156,00 €

- Remboursement acomptes séjour Alpilles & désistement EAV :..... 610,00 €
- Participations SNEJ Usson et Montgenèvre 1 023,57 €

- **67 – Charges exceptionnelles : 1 500,00 €**, se décomposant en :
 - Réserve Voyage itinérant « Ensemble à Vélo » 1 500,00 €

4.3 LES PRODUITS :

Les Produits comptabilisés au 31/12/2023 s'élèvent à **33 009,74 €**, se répartissant en vente de prestations Séjour & Acomptes EAV2024 (52%), Subventions ANS, CG13 et FFCT (21%), Ristournes sur licences (19%), remboursements divers, intérêts livret A et dons (8%) :

- **70 – Vente Produits finis, Prestation de Service, marchandises : 18 940,00 €**
 - Participation Séjour « *Les Alpilles secrètes et leur alentour*»..... 8 190,00 €
 - Acomptes EAV 2024:..... 10 750,00 €

- **74 – Subvention d'exploitation : 5 152,00 €**
 - Subvention CG13..... 3 000,00 €
 - Subvention Agence Nationale pour le Sport (ANS)..... 1 500,00 €
 - Subvention FFCT Bilan sur Actions..... 652,00 €

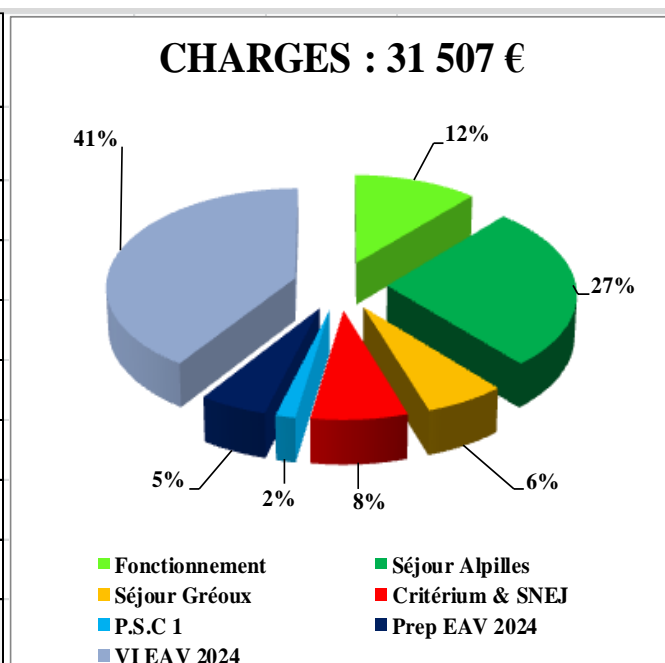
- **75 – Autres produits de gestion courante : 8 507,84 €**
 - Ristournes fédérales sur licences..... 5 571,00 €
 - Abandon de frais bénévoles..... 788,64 €
 - Mécénat BCPE Financement..... 1 800,00 €
 - Remboursement divers Critérium Dept VTT (Codep84)..... 323,36 €
 - Banque Crédit Mutuel Soutien Associatif :..... 24,84 €

- **76 – Produits financiers : 409,90 €**
 - Intérêts Livret Bleu Asso Crédit Mutuel..... 409,90 €

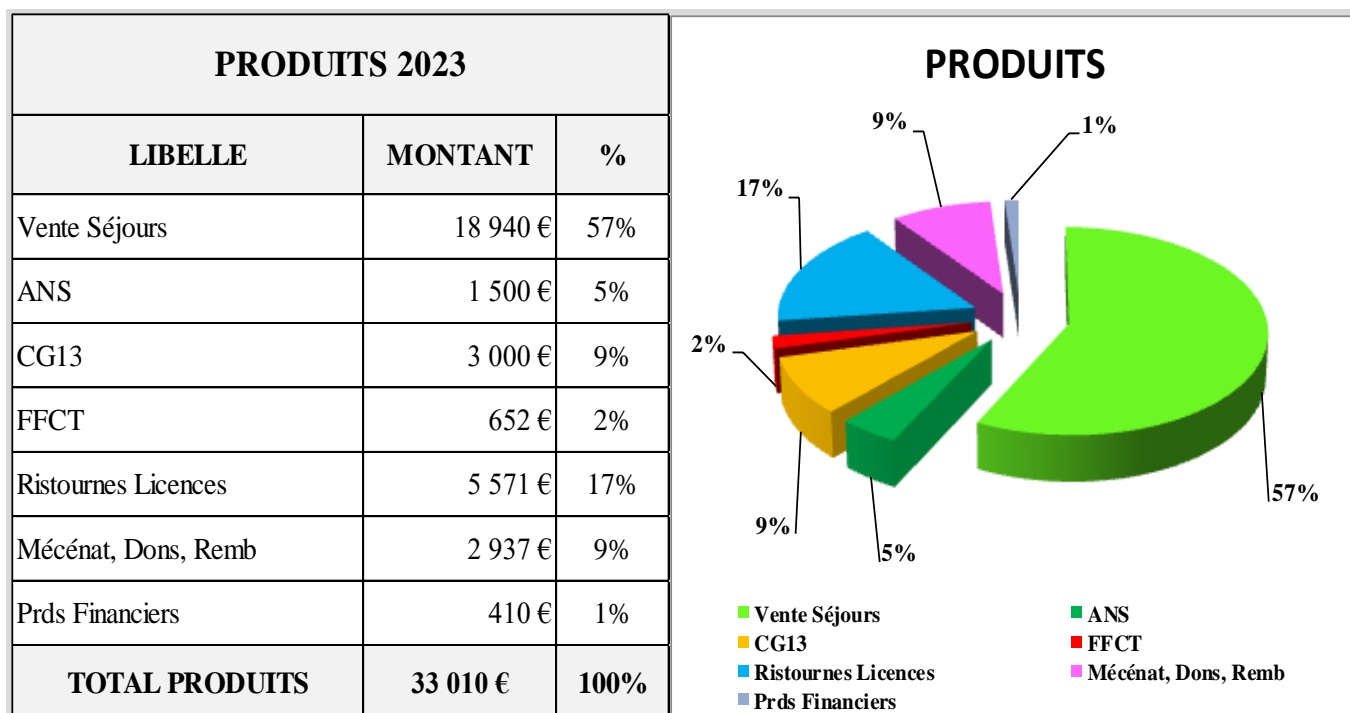
4.4 RESULTAT PAR ACTION SITUATION AU 31/12/2023

4.4.1 NOS CHARGES PAR ACTION :

CHARGES 2023		
Action / Libellé	Débit	%
Fonctionnement	3 628 €	12%
Séjour Alpilles	8 549 €	27%
Séjour Gréoux	2 000 €	6%
Critérium & SNEJ	2 391 €	8%
P.S.C 1	495 €	2%
Prep EAV 2024	1 683 €	5%
VI EAV 2024	12 761 €	41%
Total :	31 507 €	100%



4.4.2 NOS PRODUITS PAR PROVENANCE :



4.4.3 VALORISATION DU BENEVOLAT AU 31/12/2023 :

86- Emplois des contributions volontaires en nature	28 225,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	28 225,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3 650,00 €	Prestations en nature	3 650,00 €
Personnel bénévole	24 575,00 €	Bénévolat	24 575,00 €

- La valorisation des **2 400 heures** estimées des bénévoles de l'association, a été faite en multipliant ces heures par un taux horaire de 20 €, pour les heures du Président et par un taux horaire 15 € pour les autres membres du Comité de Direction.
- La mise à disposition gratuite de biens correspondant au prêt de salles de réunion dont nous avons bénéficié pour les comités de direction, les réunions de travail du groupe EAV 2024, la salle pour notre AG annuelle à Pélissanne et le prêt annuel d'un bureau au CEC par la Mairie d'ISTRES. La valorisation a été faite en multipliant le nombre d'heures d'occupation par un taux de 50€/h.

4.5 RESULTAT DU SEJOUR « les Alpilles secrètes et leurs alentours »

Avec seulement 11 participants, nous avons fait le nécessaire pour essayer de rester à l'équilibre en gérant au plus près les dépenses superficielles.

Le résultat, légèrement déficitaire, s'établit à **- 359,11 €** grâce à quelques économies que nous avons pu réaliser, dont la location d'un véhicule utilitaire remplacé par nos véhicules pour l'accompagnement du groupe et le moment de convivialité (Collation de 10h00 et repas de 13h00)

Compte de Résultat du Séjour « Les Alpilles secrètes et leurs alentours »

Charges	Montants	Produits	Montants
Achats Prestations Services	8 055,32 €	Prestation de services	8 190,00 €
Achats Fournitures	73,79 €		
Déplacements, missions	60,00 €		
Remb. Annulation	360,00 €		
TOTAL DES CHARGES	8 549,11 €	TOTAL DES PRODUITS	8 190,00 €
Personnel bénévole	4 000,00 €	Bénévolat	4 000,00 €
TOTAL DES CHARGES	18 554,11 €	TOTAL DES PRODUITS	18 695,63 €
RESULTAT		-359,11 €	

4.6 SITUATION BUDGETAIRE DU PROJET EAV 2024 :

Le budget du projet a été actualisé à **47 091 €**. En 2023, nous avons été obligés d'engager des dépenses pour valider les hébergements du voyage.

12 816 € ont été engagé fin 2023, ce qui représente **27% du budget**. Il reste à réaliser la somme de **34 275 €**. Le tableau récapitulatif des dépenses ci-dessous précise le reste à engager pour chaque poste.

BUDGET PREVISIONNEL CHARGES EAV 2024				
Désignation	Montant	Déjà payé	Reste à payer	% engagé
Hébergement	27 468 €	11 030 €	16 438 €	40%
Restauration	2 590 €		2 590 €	0%
Transports Gaz oil & Péages	3 340 €		3 340 €	0%
Retour TGV Participants	2 970 €		2 970 €	0%
Retour vélos par société	1 500 €	750 €	750 €	50%
Publicité, Communication	2 358 €		2 358 €	0%
Achat Equipements (Maillots)	5 739 €	1 036 €	4 703 €	18%
Adhésions, Assurances, Taxes	1 126 €		1 126 €	0%
Total Charges	47 091 €	12 816 €	34 275 €	27%

4.7 BILAN AU 31/12/2023 :

L'Actif comptable arrêté au 31/12/2023 s'élève à **37 909,00 €** en légère augmentation par rapport à l'Actif 2022 qui s'établissait à **34 485,38 €**

Cet Actif comptable se décompose en :

- Créances (Aide BCPE Financement en attente de versement) :..... 1 800,00 €
- Disponibilités / Trésorerie (Banque) :.....36 109,00 €

Le Passif comptable se décompose quant à lui en :

- Fonds propres (Report à Nouveau).....32 940,38 €
- Résultat excédentaire 2023..... 1 502,55€
- Dettes Fournisseurs..... 466,07 €
- Réserves E à V 2024..... 3 000,00 €

Actif	Montant		Passif	Montant	
	2023	2022		2023	2022
Actif Immobilisé			Fonds Propres		
- Construction			Report à nouveau	32 940,38 €	32 980,26 €
- Matériel			Excédent ou Déficit	1 502,55 €	-255,88 €
Autres Immobilisations Financières			<i>Situation Nette</i>	34 442,93 €	32 724,38 €
- Participation			Subvention d'Investissement		
- Titres			Total 1	34 442,93 €	32 724,38 €
Créances	1 800,00 €	261,00 €	Dettes		
Disponibilité Trésorerie	36 109,00 €	34 224,38 €	Emprunts auprès d'établissements		
- CM Cpt Courant	1 620,83 €	2 146,11 €	Emprunts et Dettes Financières		
- CM Livret A	34 488,17 €	32 078,27 €	Dettes Fournisseurs	3 466,07 €	1 500,00 €
Charges Constatées d'Avance			Produit Constatés d'Avance		
Total 2	37 909,00 €	34 224,38 €	Total 4	3 466,07 €	1 500,00 €
Total général	37 909,00 €	34 224,38 €	Total général	37 909,00 €	34 224,38 €

4.8 BUDGET PREVISIONNEL 2024 :

Un premier budget prévisionnel d'un montant de 45 320 € a été établi en octobre 2023 pour réaliser les demandes de subvention auprès du Conseil Général des BdR (CG13).

Il a été mis à jour, début 2024, afin d'établir les demandes de subventions FDVA et ANS pour un montant de 47 150 €.

Ce budget tient compte des premiers versements de réservation aux hébergeurs du projet du voyage itinérant en 2024, ainsi que du 1^{er} versement des participants pour réservation du voyage et de l'acompte pour l'achat des équipements (Maillots et Cuissards au couleur du Codep13).

Un seul séjour a été retenu dans ce budget, le séjour du mois de mai 2024 à Gréoux-les-Bains. Un acompte de 2 000,00 € a été versé fin 2023 afin de valider l'hébergement au domaine de Château-Laval.



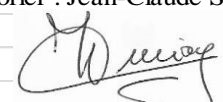
Deux sessions de formation aux gestes de premiers secours ont été retenues qui se dérouleront courant février 2024, le premier sur Aix en Provence et le deuxième sur Martigues.

Si le besoin en formations PSC 1 s'avère supérieur aux deux sessions planifiées, de nouvelles sessions pourront être mis en place courant deuxième semestre 2024.



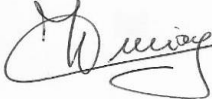
TABLEAU DU BUDGET PREVISIONNEL 2024 SOUS FORME ANALYTIQUE

Budget Prévisionnel Analytique 2024				
Action / Libellé	Débit	Crédit	Budget 2024	%
Fonctionnement	5 323	5 323	5 323	11%
Critérium & SNEJ	2 100	2 100	2 100	4%
EAV Paris 2024	26 000	26 732	26 000	55%
Prep EAV	415	415	415	1%
Séjour Gréoux	8 497	9 360	8 497	18%
P.S.C 1	1 100	1 100	1 100	2%
Achat Maillots & Cuissards	3 715	2 120	3 715	8%
Total :	47 150	47 150	47 150	100%

4.9 ANNEXE 1 : COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023 :

 COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE				COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AU 31/12/2023	
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants		
60-Achat	25 312,63 €	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	18 940,00 €		
Achats d'études et de prestations de services	21 850,40 €	Prestation de services	18 940,00 €		
Achats non stockés matières et fournitures	1 774,18 €	Vente de marchandises			
Fournitures non stockables (eau, énergie)	25,01 €	Produits des activités annexes			
Fourniture d'entretien et de petit équipement	627,52 €				
Autres fournitures (Maillots & Cuissards)	1 035,52 €				
61 - Services extérieurs	1 151,32 €	74- Subventions d'exploitation	5 152,00 €		
Sous traitance générale	634,32 €	Etat: ANS, ARS, ...	1 500,00 €		
Locations	274,00 €				
Entretien et réparation		Région(s):			
Assurance	104,00 €				
Documentation	139,00 €				
Divers		Département(s):	3 000,00 €		
62 - Autres services extérieurs	1 753,67 €				
Déplacements, missions	1 640,79 €				
Frais postaux et de télécommunications	13,92 €	Organismes sociaux (à détailler):			
Services bancaires, autres	98,96 €				
63 - Impôts et taxes		Fédération	652,00 €		
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)			
Rémunération des personnels		75 - Autres produits de gestion courante	8 507,84 €		
Charges sociales		Ristourne /Licences	5 571,00 €		
Autres charges de personnel		Dons & Mécénat & Remb Codep84	2 936,84 €		
65- Autres charges de gestion courante	1 789,57 €	76 - Produits financiers	409,90 €		
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels			
67- Charges exceptionnelles (Réserves EAV)	1 500,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions			
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges			
TOTAL DES CHARGES	31 507,19 €	TOTAL DES PRODUITS	33 009,74 €		
86- Emplois des contributions volontaires en nature	28 225,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	28 225,00 €		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3 650,00 €	Prestations en nature	3 650,00 €		
Personnel bénévole	24 575,00 €	Bénévolat	24 575,00 €		
TOTAL DES CHARGES	59 732,19 €	TOTAL DES PRODUITS	61 234,74 €		
RESULTAT		1 502,55 €			
Le Président : Bruno CONFAIS		Le Trésorier : Jean-Claude SURIAN			
					

4.10 ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL 2024 :

 COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE		Budget Prévisionnel 2024	
		<i>Mis à Jour le</i>	<i>14/01/2024</i>
Charges	Montant	Produits	Montant
60 - Achat	36 320	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	29 930
Achats prestations de services Séjour, EàV	29 050	Prestation de services (Séjour)	9 360
Achats non stockés de matières, fournitures	910	Vente de marchandises	2 120
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 435	Produits activités annexes (E à V)	18 450
Fourniture entretien et petit équipement	1 210		
Autres fournitures (Maillots)	3 715		
61 - Services extérieurs	2 240	74 - Subventions d'exploration	11 480
Sous traitance générale	755		
Locations Matériels et Logiciels	1 500	Etat (ANS, ARS, ...)	2 500
Entretien et réparation	500	Etat (FDVA)	1 500
Assurance	150	Région(s)	1 500
Documentation	90		
62 - Autres services extérieurs	5 160	Département(s)	4 000
Publicité, publication	1 720	Communauté de Communes	
Déplacements, missions	3 230		
Frais postaux et de télécommunications	110	Organismes sociaux (à détailler)	
Services bancaires, autres	100		
63 - Impôts et taxes	260	Fédération	1 680
64 - Charges de personnel		Autres recettes (Codep84)	300
Charges sociales		75-Autres produits de gestion courante	4 865
Autres charges de personnel		Dont cotisations Ristournes Licences	4 865
65-Autres charges de gestion courante	1 670	76-Produits financiers	875
66 - Charges financières		77-Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles	1 500	78-Reprises / amortissements provisions	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79-Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	47 150	TOTAL DES PRODUITS	47 150
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	25 000	87 - Contributions volontaires en nature	25 000
TOTAL DES CHARGES	72 150	TOTAL DES PRODUITS	72 150
Résultat :		0,00 €	
Le Président : Bruno CONFAIS		Le Trésorier : Jean-Claude SURIAN	
			

5. RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES :

Lecture faite par Jo SICCARDI, Président du club de Miramas Cyclotourisme accompagné de M. Mario BELLINI

Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié à la demande du Comité Directeur du Codep13, nous nous sommes réunis, Jo SICCARDI et Mario BELLINI en présence du trésorier du Comité départemental des Bouches du Rhône de Cyclotourisme, Jean-Claude SURIAN, le Jeudi 11 janvier 2024, au siège du club de Miramas Cyclotourisme, Chemin de la Concorde à MIRAMAS pour procéder à la vérification des comptes, arrêtés au 31 décembre 2023, du Comité Départemental des Bouches du Rhône de Cyclotourisme.

Jean-Claude SURIAN, Trésorier de l'association, a mis à notre disposition, toutes les pièces comptables et bancaires nécessaires à cette vérification. Nous avons pu vérifier par sondage un grand nombre d'écritures et de soldes comptables. Nous avons également vérifié les soldes en banque au 31 décembre 2023 par rapport au bilan financier de l'association à la même date.

Le montant de la trésorerie, s'élevant à 37 909,00 € est conforme au solde bancaire, tout compte confondu, aux intérêts près du Livret Associatif (1 102,79 €) apparaissant sur le dernier relevé bancaire au 31 décembre 2023 et comptabilisé sur les comptes du Comité départemental en janvier 2024 seulement.

Les vérifications effectuées nous permettent de dire que les comptes reflètent fidèlement la situation financière du Comité Départemental des Bouches du Rhône de Cyclotourisme. L'exercice 2023 dégage un résultat légèrement positif d'un montant de + 1 502,55 €, lié au mécénat de la Société BCPE Financement obtenu pour le soutien au projet « Ensemble à Vélo, à Paris en 2024 ».

Au regard du budget de l'Association, la trésorerie n'est pas excessive, mais constitue le fond de roulement indispensable et nécessaire à la poursuite de ses activités avant l'entrée des aides et autres recettes de l'année.

Qu'il nous soit permis de féliciter Jean-Claude SURIAN pour la qualité du travail accompli et le remercier pour la bonne présentation des pièces comptables, ce qui a grandement facilité notre travail de vérification.

En conclusion, nous proposons de donner quitus au Trésorier de l'Association et nous vous invitons à faire de même lors de votre vote.

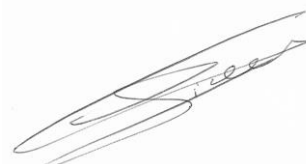
Fait à Miramas, le 11 janvier 2024, pour valoir ce que de droit.

Les Vérificateurs aux comptes

Mario BELLINI

et

Jo SICCARDI



6. RAPPORT D'ACTIVITE – par le Président Bruno CONFAIS

Pour l'année 2023, le comité directeur était composé de 10 membres élus et d'un membre non élu.

Il s'est réuni à six reprises et organise cette année, l'assemblée générale ordinaire à la Maison de la Mer à Fos-Sur-Mer avec le soutien logistique du Vélo Club Fosséen représenté par son Président François LALANDE.

Les commissions départementales se sont réunies en présentesielles ou par visio conférence, afin de mettre en œuvre les nouveaux projets départementaux au bénéfice du cyclotourisme.

Les effectifs qui étaient en diminution depuis 2019, ont quelques peu augmentés en 2023.

En effet, sur les 2 123 licenciés en 2022, 2 186 ont renouvelés leur licence soit 103%.

Cependant en 2022, 254 nouveaux licenciés nous ont rejoints, ce qui permettait de porter l'effectif à 2 123 adhérents.

Il est de constater que la pratique du vélo par nos licenciés évolue comme le montre la répartition dans le tableau ci-après, où l'on voit clairement évolué la pratique VTT.

Ci-dessous un récapitulatif des licenciés sur les 5 dernières années.

LICENCES					
	2019	2020	2021	2022	2023
	2 309	2 201	2 247	2 123	2 186
ROUTE	821	898	860	658	651
VTC VTT					
GRAVEL	482	491	605	456	535
ROUTE VTT					
GRAVEL	1 006	812	782	1009	1 000

Les trois clubs les plus nombreux sont :

- C.S. Pays d'Aix avec 192 licenciés.
- Rayon d'Or de la Crau avec 121 licenciés.
- Martigues Cyclotourisme avec 120 licenciés.

L'année 2023 a vu la reconduite du séjour « *Les Alpilles secrètes et leurs alentours* », la préparation du voyage EAV 2024 ainsi que la représentation de nombreux clubs du département aux travers des différentes manifestations cyclos nationales ainsi qu'à l'étranger.

Un nouveau séjour a été mis en place par le CoDep13 en remplacement des Alpilles. Celui aura lieu du 12 au 19 mai 2024 à Gréoux-les-Bains, circuits en étoile au départ du domaine de Château-Laval, lieu d'hébergement retenu.

6.1 La communication interne :

Le comité départemental poursuit la réalisation et la diffusion régulière de la newsletter. Celle-ci se doit d'être courte afin d'être lu en entier par chacun d'entre nous. Géraldine s'était jointe à nous mais pour des raisons professionnelles, elle a dû quitter le comité directeur.

Vous pouvez contacter notre trésorier Jean-Claude SURIAN qui gère cette newsletter.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir relayer auprès des licenciés de votre club les informations qui vous sont communiquées.

Comme chaque année le comité directeur fait tout son possible pour répondre aux différentes invitations des Présidents de clubs lors des assemblées générales. Malheureusement toutes ne peuvent être honorées et je vous prie en tant que Président du CoDep 13 de bien vouloir accepter nos excuses.

7. PRESENTATION DES DEUX NOUVEAUX CANDIDATS

Deux nouveaux candidats se sont présentés pour intégrer le comité directeur en 2024, il s'agit de :



Joël DIVIER, du Vélo club Excelsior de Marseille, qui souhaite intégrer la commission Tourisme & Séjour.

Et de



Thibault VIDIL, de la MJC Plan de Cuques, section cyclotourisme, qui souhaite intégrer la commission Jeunesse avec Jean-Pierre SIMON.

Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions pour leur engagement.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE : JEAN-PIERRE SIMON

8.1 Activités des Ecoles Françaises de Vélo (EFV) en 2023 :

Cette année, nous avons vécu une année normale, la pandémie semble bien être derrière nous. Voici les manifestations et les activités des écoles qui ont pu se dérouler durant la saison :

- ✓ Criterium départemental route le 29 avril 2023 à La Verdière (83)
- ✓ Criterium Régional VTT le 15 avril à Uchaux
- ✓ CDER le 18 mars à Fos sur mer
- ✓ Critérium National et CNER du 18 au 21 Mai 2023
- ✓ SNEJ du 8 au 15 juillet 2023 à Usson en Forez avec le COREG Auvergne Rhône Alpes
- ✓ Semaine Fédérale jeunes 23 au 30 juillet à Pont à Mousson avec la semaine fédérale
- ✓ Séjour à Montgenèvre du 22 au 29 juillet organisé par le COREG Région Sud.

8.2 Activités prévisionnelles des Ecoles Françaises de Vélo (EFV) en 2024 :

Les activités planifiées en 2024 pour les Ecoles Françaises de Vélo sont :

- ✓ Critérium départemental VTT du codep13 et du codep84 se déroulera à Istres, le samedi 17 février 2024 sur la plaine Davini.
- ✓ Concours départemental d'éducation routière se tiendra également à Istres, le samedi 16 mars 2023 sur les plateaux sportifs du CEC les Heures Claires.
- ✓ Le Critérium Régional VTT a été pris en charge par l'Amical Cyclo Velauxien à Velaux et se déroulera le samedi 6 avril 2024.
- ✓ Le Critérium Régional Route se déroulera le dimanche 7 avril à la Verdière.
- ✓ Critérium National VTT se déroulera du 8 au 11 mai 2024 à Pont l'Evêque, commune du département du Calvados et de la région de Normandie.
- ✓ La semaine nationale et européenne jeune se déroulera à Roanne dans le département de la Loire avec la semaine fédéral du 20 au 28 juillet 2024.

8.3 LISTE DES ECOLES CYCLOTOURISMES DANS LE CODEP13

Ecole Française de Vélo du Codep13			
	N° FFCT	Nom du Club	Responsable Ecole
1	01918	M.J.C PLAN DE CUQUES CYCLOTOURISME	SIMON Jean-Pierre
2	02283	RAYON D'OR DE LA CRAU	CIPPICIANI Joseph
3	04460	AMICAL CYCLO VELAUXIEN	CROSA Jean-Luc
4	05877	CYCLO CLUB CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CAR Jérémy
5	05394	C.CLUB CHATEAURENARDAIS	ROSSI Julien
6	04185	VELO CLUB FOSSEEN	LALANDE François
7	02142	ISTRES SPORTS CYCLO	MASIA François
8	07193	BIKE BEL AIR CLUB	VERGé Jean-François
9	08350	NATURE VTT PASSION	RIVIERE Bertrand

9. RAPPORT COMMISSION ENVIRONNEMENT & SEJOURS – Anne-Flore GRECH

9.1 Séjour à Gréoux-les-Bains

En remplacement du séjour « *Les Alpilles secrètes et leurs alentours* », cette année le séjour « *Au cœur de la Haute Provence* » se déroulera à partir de Gréoux-les-Bains du dimanche 12 mai au samedi 18 mai 2024.

Le groupe sera hébergé dans le magnifique domaine de Château-Laval. Les thèmes retenus pour ce nouveau séjour seront les produits locaux et l'acheminement de l'eau en Provence.

9.2. Rappel de la réglementation de la circulation en forêt

Anne-flore nous rappelle qu'en forêt, la circulation et le stationnement sur les pistes forestières sont réglementés par le code forestier : toute circulation est interdite sauf pour les ayants-droits munis d'un justificatif délivré par l'ONF.

Depuis la loi du 2 février dernier, le fait de pénétrer sans autorisation dans une « propriété privée rurale et forestière » peut être sanctionné d'une contravention de la quatrième classe punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.9 (nov. 2023)

Le présent code est applicable aux bois et forêts indépendamment de leur régime de propriété. Sont considérés comme des bois et forêts au titre du présent code les plantations d'essences forestières et les reboisements ainsi que les terrains à boiser du fait d'une obligation légale ou conventionnelle.

Les trois quarts de la forêt française métropolitaine appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique (25% de la surface en tout), se répartit entre les forêts domaniales - du domaine privé de l'État (9%), et les forêts qui appartiennent à des collectivités - essentiellement des communes (16%).

Les forêts domaniales appartiennent au domaine forestier privé de l'Etat. De ce fait, l'Etat propriétaire et, par délégation, l'office national des forêts (ONF), son gestionnaire, sont en droit d'en interdire l'accès au public. Toutefois le ministère de l'agriculture et de la forêt a décidé, dès 1964, d'ouvrir les forêts au public en y organisant l'accueil des visiteurs dans un souci de respect du milieu naturel forestier et de tranquillité des différents usagers.

Les aménagements des différentes forêts domaniales planifient les interventions sur les peuplements forestiers et organisent de manière simultanée et coordonnée l'accueil du public dans la forêt.

L'article R. 331-3 du code forestier interdit la pénétration en forêt des véhicules, motorisés ou non, y compris les montures et les bicyclettes, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Cette disposition, qui s'applique à toutes les forêts, ne vise ni le propriétaire de la forêt ni ses ayants-droit. Sur ces bases, la circulation de certains types de véhicules peut être autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'aménagement.

Lorsqu'une voie forestière est ouverte à la circulation générale, les dispositions du code de la route y sont applicables. Les directives générales données par le ministère de l'agriculture et de la forêt à l'office national des forêts visent à limiter la pénétration des véhicules à moteur en forêt domaniale en la restreignant à des voies d'accès à la forêt, les autres voies étant réservées aux promeneurs.

La circulation des cavaliers et des cyclistes fait l'objet d'un examen au cas par cas en fonction de la fragilité des chemins et de la densité de fréquentation par les différentes catégories d'usagers, pouvant conduire à la spécialisation de certains itinéraires ou à des interdictions.

La circulation des piétons est généralement libre sauf impératifs de protection du milieu naturel ou de sécurité. La loi n° 91-5 du 3 janvier 1991 modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt a, dans son article 16 complétant l'article L. 133-1 du code forestier, renforcé les possibilités de réglementer, dans l'arrêté d'aménagement, l'accès à la forêt pour atteindre les objectifs de l'aménagement, notamment dans les zones fragiles et sensibles à la fréquentation par le public. Par ailleurs, la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991, relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, a élargi et renforcé les mesures d'interdiction ou de réglementation applicables à tous les milieux naturels.

10. RAPPORT COMMISSION SECURITE – Par Jean-Paul JOLY

Jean-Paul nous présente quelques diapos sur le sujet : « Le vélo à assistance électrique »

Le VAE se caractérise par:

- Sa puissance limitée à 250 W (0,345 CV)
- L'assistance coupée à 25 km/h
- L'assistance soumise à l'action de pédalage
- **Défini par la norme NF EN 15194**

Il nous rappelle de ne pas confondre couple et puissance:

- La puissance c'est l'énergie consommée par le moteur
- Le couple, c'est la force du moteur qui s'exprime en Nm. Sur les vélos actuels les couples peuvent aller de 15 à 90 Nm.

Ces deux éléments sont toujours liés. Aussi pour un usage utilitaire (circulation en ville) un faible couple suffit, par contre pour un usage un peu plus sportif comme le VTT (en pinèdes ou forêts), les pratiquants chercheront plutôt un couple important pour gagner en force.

Problèmes concernant le débridage des VAE

Tous les VAE sont vendus en France conformes aux normes NF EN 15194.

La non-application de la réglementation française par le vendeur ou l'utilisateur est passible de un an de prison et 30 000 € d'amende.

De plus, en cas d'accident l'utilisateur n'aura pas de couverture par l'assurance et encours une peine complémentaire de suspension du permis de conduire pendant 3 ans.

11. RAPPORT COMMISSION FEMININES – Par Marie-Paule PASQUAL

L'année 2023 a été marquée pour la commission féminine par la continuation de la préparation du projet « Ensemble à Vélo, à Paris, en 2024 ». Marie-Paule nous propose un résumé de ce travail d'équipe.

11.1 ÉVÉNEMENTS VELO MIXTE 2024 :

La Fédération française de cyclotourisme organise un grand événement de vélo en Europe : Après les « Toutes à vélo », Paris en 2012, Strasbourg en 2016 et Toulouse en 2021, c'est Paris qui aura l'honneur d'accueillir ce grand rassemblement vélo, **le samedi 1 et dimanche 2 JUIN 2024.**

La formule change et la manifestation prend une autre couleur en travaillant sur la mixité et crée « **ENSEMBLE À VÉLO, PARIS 2024** ».

Un véritable challenge qui véhicule les valeurs fortes du cyclotourisme.

Un Parcours au départ de Miramas traversera le massif central et la Beauce d'une distance de 850 km, pour 7 700m de dénivelé positif, en sept étapes variant de 90 à 155 km du 25 mai au 2 juin 2024.

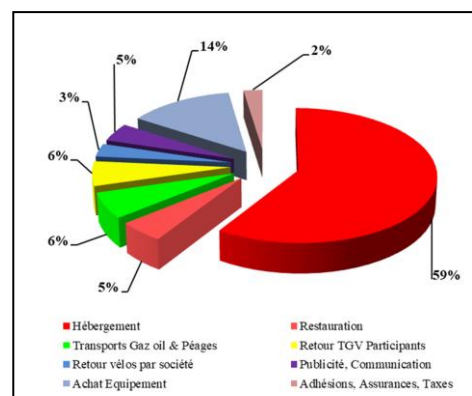
11.2 LES ETAPES ET LES HEBERGEMENTS :

Jour	Etape	Départ	Arrivée	km	D+m	Gîte
25 mai	1	Miramas	Méjannes-le-Clap	109	912	VVF Les Cigales du Gard
26 mai	2	Méjannes-le-Clap	Langogne	103	1 400	Hôtel Le Beauséjour
27 mai	3	Langogne	Parent	155	1 600	VVF Les Volcans d'Auvergne
28 mai	4	Parent	Bellenaves	89	937	Base VTT de Bellenaves
29 mai	5	Bellenaves	Bourges Nord	136	1 178	Base de loisirs ACTIVITAL de BAYE
30 mai	6	Bourges Nord	Montargis	124	1 009	Hôtel Kyriad Montargis Amilly
31 mai	7	Montargis	Viry-Châtillon	108	669	Logis Hôtel des Lacs
1 juin	8	Viry-Châtillon	Paris Parc Vincennes	25	50	Logis Hôtel des Lacs
2 juin	9	Viry-Châtillon	Paris Parc Vincennes			Logis Hôtel des Lacs
Total				850 km	+7 750 m	

11.3 BUDGET PREVISIONNEL ENSEMBLE A VELO_:

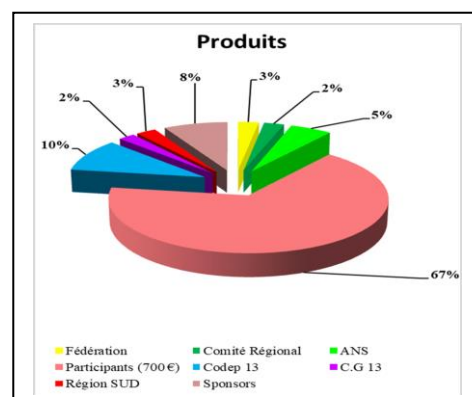
Les charges ont été estimées à 47 091 € se décomposant en :

- Prestation hébergement pension complète : 59%
- Petite restauration : 5%
- Assurance & Taxes séjour : 2%
- Location véhicule & Carburant : 6%
- Communication, Publicité : 5%
- Retour TGV participants : 6%
- Retour vélos par société professionnelle 3%
- Achats Equipements 14%



Les produits espérés, avec les partenaires privés, se décomposent de la manière suivante :

- Participation adhérents : 67%
- Codep 13 10%
- Coreg Région Sud 2%
- Conseil Général des BdR(13) 2%
- Conseil régional Sud 3%
- Fédération 3%
- Agence Nationale pour le Sport (ANS) 5%
- Partenaires 8%



11.4 LE SPONSORING :

La recherche de sponsoring est menée par l'équipe d'organisation afin d'alléger le plus possible le coût par participant.

Pour ce faire un dossier de sponsoring décrivant le projet est mis à disposition des financeurs potentiels.

Toutes les bonnes volontés sont sollicitées pour démarcher les entreprises ou autres commerçants

Celui-ci s'appuiera sur l'impact de la communication de l'événement.

11.5 LA COMMUNICATION :

Nous sommes à la recherche d'une personne intéressée pour s'occuper de la communication autour de ce projet.

Une page Facebook a été créée, prolongement de celle de « *Toutes à Toulouse* ». Déjà près de 400 personnes suivent cette page.

D'autres réseaux sociaux tels que Tik Tok et Instagram relayeront l'événement avant, pendant et après.

Des courtes vidéos de promotion seront diffusées régulièrement sur ses réseaux

11.6 LES PARTICIPANTS :

Le groupe est constitué de 42 personnes se répartissant en 26 femmes et 16 hommes, cyclos et accompagnateurs compris

14 clubs des bouches du Rhône sont représentés

La charte du « **voyage à vélo, ensemble à Paris** » a été créée et signée par chaque participant.

11.7 LA LOGISTIQUE (en travaux) :

En l'état actuel de l'avancement du projet :

- Un minibus 9 places sera prêté par la ville de Pélissanne et suivra le peloton.
- Egalement nous avons obtenu le **prêt d'un minibus 9 places** par la ville de Fos sur Mer
- Une étude est menée pour la **location d'un fourgon** utilitaire type Master rallongé.
- Une possibilité **d'une remorque à bagages** suffisamment grande pour amener quelques vélos en cas d'intempéries.
- Et enfin à l'étude le prêt de la remorque vélos du club d'Aix en Provence

Le projet sera affiné dans les semaines qui viennent.

11.8 DEPART LE SAMEDI 25 MAI 2024 DE MIRAMAS

Deux clubs de Miramas, Miramas Cyclotourisme et VC Miramas accueillent et organisent notre départ en collaboration avec la ville de Miramas.

Le Rendez-vous est fixé à 8h00 pour tous les participants, sur le parking extérieur SNCF, à l'entrée Ouest de la Ville.

Un Départ groupé est prévu à 8h15 depuis le parking de la gare SNCF vers le stadium des Molières, sera accompagné par la police municipale. Après le discours des élus, et une petite collation, **le départ réel est prévu vers 9H30** via le village des Marques, en direction d'Entressen.

11.9 L'ARRIVEE LE VENDREDI 31 MAI 2024

Nous arriverons à VIRY-CHÂTILLON où nous serons hébergés deux nuitées à l'hôtel des Lacs dans le Département de l'Essonne, à 25 km du centre de Paris.

11.10 RASSEMBLEMENT LE 1^{er} ET 2 JUIN A PARIS

Le lieu de regroupement final en l'état actuel du projet est prévu au vélodrome *Jacques Anquetil*, Ex cipale, dans le bois de Vincennes.

Le samedi 1^{er} juin se sera l'ouverture du village fédéral et l'accueil des cyclotouristes venus de toute la France

Le dimanche 2 juin devrait se tenir un défilé dans Paris et des festivités organisées sur le lieu de rassemblement pris en charge par la Fédération Française de Cyclotourisme (en attente de validation par la ville de Paris).

11.11 LE RETOUR :

Les participants : la solution TGV a été retenue pour une quinzaine de personnes. Retour prévu le 2 juin après la manifestation, arrivée en gare de Miramas dans la soirée.

Les Minibus et le fourgon contenant bagages et matériel divers seront acheminés le lundi 3 juin par une partie de l'équipe d'organisation. Arrivée prévue en fin d'après midi à la Maison du Vélo à Pélissanne.

Les vélos seront transportés par un déménageur professionnel. Ils seront pris en charge le dimanche soir vers 16h00 pour être en Provence le lundi ou le mardi en fin d'après-midi à la Maison du Vélo à Pélissanne.

11.12 LE PLAN D'ENTRAINEMENT :

Une préparation physique adaptée sera proposée :

Un plan d'entraînement sera mis en place dès l'automne 2023 par les clubs ayant des licenciés engagés dans le voyage itinérant.

Il sera proposé aussi de participer à des brevets fédéraux 100 et 150 km.

Double objectifs : de préparer le physique mais aussi de rouler ensemble.

Et ainsi préparer la convivialité du groupe.

12 RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION - Jean-Claude SURIAN

Jean-Claude nous rappelle les différents modes de communication utilisés jusque là :

- Diffusion systématique de toutes les informations FFCT vers les présidents de clubs par un courriel groupé par le Président du Codep13.
- 11 lettres électroniques ont été diffusées aux correspondants clubs ainsi que 3 lettres spécifiques relatives aux séjours, formation PSC1 et demandes de subvention.
- Notre site internet <http://www.codep-13-cyclotourisme.com/> créé en 2022, a reçu plus de 6 400 visiteurs en moins de deux ans. Il se veut être un relais des informations de la FFCT ainsi qu'un relais vers les clubs le souhaitant tout en diffusant des informations propres au département.
- Une Page Facebook « **Cyclotourisme 13** » et « **En région Sud en Vélo** » sont utilisées pour diffusion d'informations sur notre pratique cyclotouriste.
- Une nouvelle randonnée permanente « *Découverte des Bouches du Rhône* » encore en cours de labellisation par la Fédération Française de Cyclotourisme, permettra sur sept circuits de découvrir la plus grande partie du territoire du 13 en empruntant un maximum des petites routes. Les documents descriptifs de cette randonnée sont disponibles sur le site du Codep13.

Géraldine GALIBERT, pour raisons personnelles, a quitté le comité directeur en cours d'année 2023. Aussi, nous avons besoin de sang au sein du Codep13, nous comptons pleinement sur vous.

13. RESULTAT DES VOTES – Bruno CONFAIS

Bruno CONFAIS nous présente les résultats des votes des différents rapports et de l'élection des nouveaux membres du Comité Directeur.

	Nombre de Voix exprimées totales : 118			
		Nombre	% Total	% hors Blancs
Approbation du Rapport Moral	Pour	118	100 %	100,00 %
	Contre	0		
	Abstention	0		
Approbation du Rapport financier	Pour	118	100 %	100,00 %
	Contre	0		
	Abstention	0		
Approbation du Budget Prévisionnel	Pour	118	100 %	100,00 %
	Contre	0		
	Abstention	0		
Approbation du Rapport d'Activités	Pour	118	100%	100,00 %
	Contre	0		
	Abstention	0		
	Abstention	5	3,52 %	

Conformément à l'article n°16 des statuts, le quorum est fixé à 50% des clubs représentant 50% des voix soit 31 électeurs et 118 voix.

Les conditions pour l'assemblée générale sont donc remplies, **l'ensemble des rapports sont validés.**

RESULTAT DES VOTES POUR L'ELECTION DE 2 MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR

Nombre de sièges à pouvoir	11	
	Nombre de Votants	Nombre de Voix
Nombre d'électeurs inscrits	31	118
Nombre d'Emargements	31	118
Taux de Participation	100 %	100 %
Nombre de Votes blancs	1	1
Nombre de votes valablement exprimés	30	117

Les Candidats	Nombre de Voix		Résultats
DIVIER Joël	117	99,00 %	Elu
VIDOL Thibault	118	100 %	Elu

En application de l'article n°6 du paragraphe III, le nombre d'élu(e)s prévu par les statuts n'étant pas atteint (19 membres), il conviendra à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale de faire un appel à candidatures.

14. LES RECOMPENSES :

Mario BELLINI accompagné de Bruno CONFAIS remettent les différentes récompenses fédérales dans la mesure où elles n'ont pas été remises lors des AG des clubs des récipiendaires :

14.1 MEDAILLE FEDERALE DE DE BRONZE :

- Max BIZARD Miramas cyclotourisme
- Jean ATCHI Istres Sports Cyclotourisme
- Daniel JOYAS Union cycliste de Luynes

14.2 RECONNAISSANCE FEDERALE :

- Claude BROSSET Miramas cyclotourisme
- Eliane d'Amboise Rayon d'Or de la Crau
- Benoit DE BETTIGNIES Rayon d'Or de la Crau

14.3 MERITE FEDERAL :

- Gérard BEYNET Martigues cyclotourisme
- Bruno BOURIT Martigues cyclotourisme
- Thierry BOYER CSP Aix en Provence
- André COULOMB Martigues cyclotourisme
- Emile COULOMB Martigues cyclotourisme
- Michel DONJERKOVIC CSP Aix en Provence
- Colette DUBOIS Istres Sports cyclotourisme
- Emmanuel GAULIN Martigues cyclotourisme
- Jacques GERARD CSP Aix en PROVENCE
- Alain HIVERT Vélo club Eguillen
- Georges LAQUERBE Martigues cyclotourisme
- Pascal LEVAVASSEUR CSP Aix en Provence
- Yvonne MAGGIORE Martigues cyclotourisme
- Pierre PEREZ CSP Aix en PROVENCE
- Casimir WATTERLOT Istres Sports Cyclotourisme

15. PAROLES AUX INVITES :

Avant de donner la parole aux invités, M. Gaétan CONTRINO, consultant Posturologue du cycliste de la société ABC Fitting, « Aux bonnes côtes », est invité à présenter succinctement l'intérêt d'une étude posturale.

L'étude posturale est la base de la prise en charge du cycliste. Elle permet d'avoir un vélo bien réglé, adapté à votre position, car il n'existe pas une position idéale du cycliste, mais bien une position différente pour chaque cycliste.

Qu'est-ce qu'une étude posturale ? Une étude posturale est une analyse de votre position sur votre vélo afin de faire des réglages/modifications de votre posture ou de composants et d'accessoires (cintre, selle, chaussures) pour optimiser vos confort, aisance et performance sur le vélo et résoudre des problèmes de douleurs

La parole est donnée à René MOREL qui remercie le président du Codep13 pour cette invitation. Il souligne le travail formidable effectué par les bénévoles réunis dans cette salle et nous invite à postuler pour une récompense de auprès de la Jeunesse et des Sports.

La parole est ensuite donnée à Mme Nathalie HUET, représentant le CDOS 13, qui demande d'excuser M. Dominique ABADIE n'ayant pas pu se libérer. Elle reprend quelques points évoqués lors de la présentation dont le problème de sécurité lié aux pistes cyclables qui laissent souvent à désirer en matière de nettoyage.

Alain POUSSEL prend la parole pour rassurer les présidents et confirmer que le challenge Sud est bien en place et espère que cela relancera efficacement l'ex Coupe de Provence chère à beaucoup de clubs.

Mario BELLINI nous rappelle les différentes récompenses existantes au sein de la fédération (de la médaille du Mérite à la médaille d'Or) et qu'il est indispensable de présenter des candidats pour valoriser leur travail de bénévole dans les clubs.

Il nous précise que l'assemblée générale du Comité Régional Région Sud se déroulera en présentiel, le samedi 10 février 2024, au Creps d'Aix en Provence, accueil à partir de 9h00.

Comme l'année passée, les votes se feront durant les 10 jours précédant l'envoi des documents par voie électronique via l'application « EuroVote ».

Il nous précise que le Coreg Sud comme tous les Coregs à vocation d'aider les Codeps de la région, mais la cheville ouvrière de la FFCT s'est les clubs.

Une mise en avant des nouveaux élus dans les clubs sera faite lors de la prochaine AG du Coreg.

Les clubs ayant participé au challenge Sud, mis en place et géré par Alain POUSSEL, seront récompensés lors de la prochaine AG.

Il nous informe qu'une session de formation sur les assurances et la sécurité sera planifiée en novembre 2024 animés par les responsables fédéraux.

Il rajoute que les dirigeants des clubs et plus particulièrement les clubs ayant une école Française de Vélo, devront être sensibilisés sur les violences dans le sport via une formation adaptée.

Il encourage enfin les Présidents des clubs du 13, à proposer des manifestations envers les féminines pour les préparer à leur voyage vers Paris qui n'est plus si loin.

Le Président de Martigues Cyclotourisme, Régis BOURELLY se propose de recevoir la prochaine assemblée générale **2024** du Codep13 qui se déroulera deuxième quinzaine de janvier 2025, dans la ville de **MARTIGUES**. La date sera précisée en fonction des disponibilités des salles de la ville.

Le Président du Cyclo Club de Lambesc, Didier RENAUX se propose de recevoir l'assemblée générale ordinaire **2025** qui se tiendra deuxième quinzaine de janvier 2026 dans la ville de LAMBESC, sous réserve de confirmation par les autorités locales.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, l'Assemblée générale est déclarée terminée à 17H30.


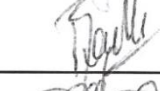

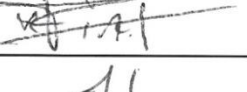


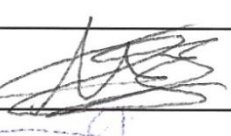


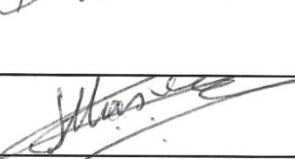
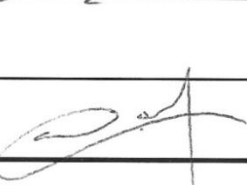
Le Président
Bruno CONFAIS








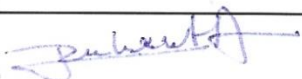
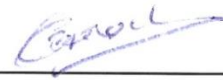
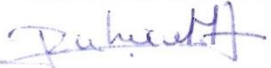
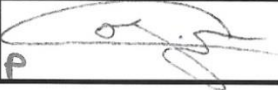
Le Secrétaire adjoint
Jean-Claude SURIAN



13 - FEUILLE DE PRESENCE REUNION 27/01/2024

N° FFCT	CLUBS	Voix	Licences	SIGNATURES
1 00196	EXCELSIOR CLUB MARSEILLE	5	74	P 
2 00792	MARTIGUES CYCLOTOURISME	7	109	P 
3 00861	CYCLO CLUB PELISSANNE	4	46	P 
4 00962	CYCLO CLUB ARLESIEN	5	58	P 
5 01045	CSP AIX EN PROVENCE	8	192	P 
6 01056	MIRAMAS CYCLOTOUR.	4	49	P 
7 01121	TOTAL PROVENCE SPORTS	1	7	E
8 01295	LA PEDALE JOYEUSE	5	51	P 
9 01568	A.S. ROGNAC CYCLOTOURISME	2	12	P 
10 01751	SCPAM SECTION CYCLO	1	8	E
11 01918	M.J.C. CYCLOT. PLAN DE CUQUES	3	35	P 
12 02002	A.I.L. GRANS CYCLOS	2	13	
13 02142	ISTRES SPORTS CYCLO	5	62	P 
14 02228	UNION CYCLISTE DE LUYNES	6	86	
15 02283	RAYON D'OR DE LA CRAU	7	121	P 
		65	923	


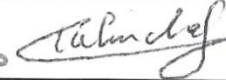

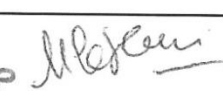
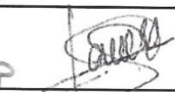
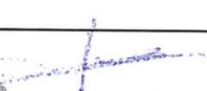
13 - FEUILLE DE PRESENCE REUNION 27/01/2024

	N° FFCT	CLUBS	Voix	Licences	SIGNATURES
16	02488	VELO CLUB ROUSSETAIN	2	15	
17	03691	VELO CLUB COTE BLEU	5	64	
18	04100	VELO CLUB MOULIN DE REDON	1	6	P 
19	04185	VELO CLUB FOSSEEN	5	54	P 
20	04215	VELO CLUB EGUILLEN	4	42	P 
21	04229	CYCLO CLUB DE COUDOUX	4	38	
22	04460	AMICAL CYCLO VELAUXIEN	6	85	P 
23	04490	CLUB CYCLOTOURISTE AIXOIS	1	10	E
24	04540	CLUB CYCLO LA MOULINETTE	2	12	P 
25	04596	CYCLO CLUB LA MALLE	2	12	E
26	04645	CYCLO CLUB ROVENAIN	4	37	
27	04812	VELO CLUB EYGUIERES	3	32	P 
28	04847	CCO LE PUY SAINTE REPARADE	3	25	E 
29	05070	CYCLO CLUB LASCOURS	1	4	E
30	05165	CYCLO CLUB SAINT ANDIOL	3	24	P 
			46	460	
			111	1383	

13 - FEUILLE DE PRESENCE REUNION 27/01/2024

	N° FFCT	CLUBS	Voix	Licences	SIGNATURES
31	05193	ROUE LIBRE ENTRESSEN	1	9	
32	05198	CLUB CYCLISTE ALLEINS	3	32	E
33	05251	VELO CLUB GIGNAC	3	30	E
34	05350	AMICAL VC TRETISOIS	1	8	
35	05394	C.CLUB CHATEAURENARDAIS	7	109	
36	05471	CYCLO CLUB AIRBUS	3	30	
37	05877	C.C. CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	5	60	E
38	05885	CYCLO VTT MOLLEGES	3	22	P 
39	06159	CYCLO CLUB VITROLLAIS	1	8	E
40	06813	CYCLO CLUB LAMBESC	5	63	P 
41	06941	V.C LA POMME SECTION CYCLO	3	27	P 
42	06951	VTT CLUB DU JACQUEMARD	3	27	
43	07193	BIKE BEL AIR CLUB	7	120	
44	07262	V.C. CABRIES CALAS	5	53	
45	07683	VELO CLUB BIVEROIS	2	14	
			50	598	
			161	1981	

13 - FEUILLE DE PRESENCE REUNION 27/01/2024

	N° FFCT	CLUBS	Voix	Licences	SIGNATURES
46	07831	VTT DECHAINES	1	7	
47	08092	BICYCLETTE CLUB GRAVESONNAIS	3	22	P 
48	08154	VELO CLUB AUBAGNAIS	3	21	P 
49	08204	CS DE LA BOUILLADISSE	2	19	E 
50	08248	AMICALE CYCLISTE DE L'ESTAQUE	1	8	E
51	08320	VC MIRAMAS	2	20	
52	08330	CLACYCLO	1	3	P 
53	08344	AVENIR CYCLISTE ROGNOAIS	2	17	P 
54	08350	NATURE VTT PASSION	2	18	
55	08403	TEAM DES COSTES	3	29	
56	08404	UNION SPORTIVE PALUNAISE	2	16	P 
57	08405	ADAVA PAYS D'AIX	1	4	
58	08428	APJES	1	4	
59	08487	COLLECTIF VELO EN VILLE	1	3	
60	99013	INDIVIDUELS	5	66	

30 257
191 2238

95,5
Quorum = 96 voix

118 voix / 191 voix possibles soit 61,78 %
31 clubs / 60 clubs inscrits soit 51,66 %
Quorum valide